

DEC142604DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie DEVOISSELLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142198INC du 26 septembre 2014 portant la nomination de M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur par intérim de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André VIOUX, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André VIOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert MUTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Elodie BOURREL, Responsable gestion,

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie BOURREL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Lucienne EXCOFFON, Responsable Administrative,

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucienne EXCOFFON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, Responsable d'équipe,

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques ROBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CAMPAGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Philippe PAPET, Professeur, Responsable d'équipe,

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PAPET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Guillaume MAURIN, Professeur, Responsable d'équipe,

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MAURIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Deborah JONES, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah JONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Didier TICHIT, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TICHIT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie PRADEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Eric CLOT, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 13

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} octobre 2014

Le directeur d'unité par intérim

Jean-Marie DEVOISSELLE